

**PROCES-VERBAL SOMMAIRE DE LA REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU
8 MARS 2013 (1^{ère} partie)**

DIRECTION DES FINANCES

**2013.03.48 - MODIFICATION DE LA GARANTIE D'EMPRUNT POUR L'EHPAD L'ABBAYE A
MOUZON**

La Commission Permanente, dans le cadre de la garantie accordée à l'EHPAD (Établissement d'Hébergement Pour Personnes Âgées Dépendantes) l'Abbaye de MOUZON pour un emprunt, destiné au financement des travaux de mise aux normes sécurité et accessibilité de l'établissement :

- DECIDE de modifier sa décision n° 2012.11.358 du 23 novembre 2012, en supprimant le paragraphe concernant la prise d'hypothèque et en changeant le taux actuariel annuel du prêt à 2,93 % au lieu de 3,25 % ;
- APPROUVE la délibération de garantie, telle qu'elle figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer les actes à intervenir ;
- DECIDE de subordonner l'octroi de la garantie sollicitée à la signature par l'EHPAD de l'Abbaye d'une convention financière.

PROCES-VERBAL SOMMAIRE DE LA REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 MARS 2013 (2^{ème} partie)

DIRECTION GENERALE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

2013.03.41 - PROGRAMME DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE INTERREG FRANCE-WALLONIE-VLAANDEREN - Communication

Le Président du Conseil général présente à la Commission Permanente une communication relative au programme de coopération transfrontalière INTERREG France-Wallonie-Vlaanderen.

2013.03.42 - DON D'ARCHIVES DE LA BONNETERIE DES ARDENNES, DU RESEAU DE DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE (RDT), ET DE LA SOCIETE JUPPIN CHAUFFAGE

La Commission Permanente :

- ACCEPTE le don au Conseil général des Ardennes de Monsieur CJ des archives de deux sociétés et d'une association :
- Société "Bonneterie des Ardennes",
- Association "Réseau de Développement Technologique (RDT)",
- Société "Juppin Chauffage" ;
- APPROUVE le contrat de don à intervenir avec Monsieur CJ, tel qu'il figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ce document.

2013.03.43 - AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT DES ARDENNES ET LA SOCIETE COUTOT-ROEHRIG

La Commission Permanente :

- APPROUVE l'avenant n° 2 à la convention de partenariat entre le Conseil général des Ardennes et la Société COUTOT-ROEHRIG, relative à la numérisation de documents, tel qu'il figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ce document.

DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE, EDUCATIVE ET SPORTIVE

2013.03.44 - CONTRATS D'OBJECTIFS DES COLLEGES ARDENNAIS - Année 2013

La Commission Permanente

DECIDE, au titre de l'action volontaire du Conseil général en faveur des contrats d'objectifs des collèges ardennais, publics et privés, d'attribuer des subventions, selon la répartition jointe en annexe à la délibération ;

Un bilan de ces différentes actions devra être adressé au Conseil général.

Dans le cas où un collège ne mènerait aucune action durant l'année scolaire N, la part non justifiée ou non réalisée sera déduite de la somme allouée pour l'exercice suivant.

**2013.03.45 - CONCESSIONS DE LOGEMENT DANS LES COLLEGES
Avis de demandes de dérogation - Année scolaire 2012-2013**

La Commission Permanente

DECIDE, après avoir examiné les demandes de dérogation à l'obligation de résider, présentées par des personnels logés par nécessité absolue de service dans des collèges, pour l'année scolaire 2012-2013, d'émettre les avis indiqués dans le tableau annexé à la présente délibération.

2013.03.46 - DISPOSITIF DE MEDIATION DANS LES TRANSPORTS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2011-2012 - Communication

Le Président du Conseil général présente à la Commission Permanente une communication relative au dispositif de médiation dans les transports, pour l'année scolaire 2011-2012, conformément au rapport joint en annexe à la délibération.

DIRECTION DES FINANCES**2013.03.49 - DACES-EDUCATION - BOURSES D'ETUDES LINGUISTIQUES
Première répartition 2013**

La Commission Permanente

DECIDE d'attribuer des bourses d'études linguistiques, selon la répartition jointe en annexe à la délibération.

**2013.03.50 - DACES - ACTIONS VOLONTAIRES EN DIRECTION DES ECOLES
Classes vertes - Première répartition 2013**

La Commission Permanente, au titre de la participation du Conseil général aux frais de fonctionnement de "classes vertes" supportés par les établissements scolaires :

- DECIDE d'attribuer des subventions, selon la répartition figurant en annexe à la délibération ;
- autorise le Président à signer tout acte permettant la mise en œuvre des décisions prises.

2013.03.51 - DACES - MANIFESTATIONS SPORTIVES - Deuxième répartition

La Commission Permanente, au titre de l'action volontaire du Conseil général en direction du sport de masse :

- DECIDE d'accorder des subventions pour l'organisation ou la participation d'associations à des manifestations sportives, conformément à la répartition jointe en annexe à la délibération ;
- APPROUVE les termes de la convention à intervenir avec le Comité Cycliste du Circuit des Ardennes, telle qu'elle figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ce document ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre des décisions prises.

**2013.03.52 - DACES - AIDE AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES ET COMITES
DEPARTEMENTAUX - Première répartition 2013**

La Commission Permanente, au titre de l'action volontaire du Conseil général en direction du sport de masse :

- APPROUVE la répartition de crédits pour le fonctionnement des associations sportives et des comités départementaux de sport, jointe en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir.

2013.03.53 - DACES - PLANS DE DEVELOPPEMENT DE DISCIPLINES SPORTIVES 2013

La Commission Permanente, au titre de l'action volontaire du Conseil général en faveur du sport de masse :

- APPROUVE la répartition des subventions en faveur des plans de développement 2013 de disciplines sportives au bénéfice des associations et comités départementaux, telle qu'elle figure en annexe à la délibération ;
- APPROUVE l'avenant-type à la convention d'objectifs 2011-2016, tel qu'il figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ce document ainsi que la convention de partenariat, à intervenir avec le Comité départemental de judo, pour la période 2013-2016, telle qu'elle figure en annexe à la délibération, ainsi que tout acte à intervenir.

2013.03.54 - DACES - MANIFESTATIONS CULTURELLES - Première répartition

La Commission Permanente, au titre du soutien du Conseil général aux organisateurs d'événements culturels qui animent le territoire départemental tout au long de l'année :

- DECIDE d'accorder des subventions, selon la répartition jointe en annexe à la délibération ;
- APPROUVE les termes de la convention, telle qu'elle figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ce document ainsi que tout acte relatif à ces décisions.

2013.03.55 - DATE - DIAGNOSTIC GEODE

La Commission Permanente, dans le cadre du soutien du Conseil général aux entreprises réalisant le diagnostic GEODE, prestation reconduite par la Banque de France, par convention du 8 juillet 2011 :

- DECIDE d'allouer, pour 2013, des subventions, selon la répartition jointe en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif aux décisions prises.

2013.03.56 - DATE - AGENCE POUR LA CREATION D'ENTREPRISES (APCE)

La Commission Permanente, dans le cadre de la politique incitative menée par le Conseil général en direction des PME/PMI :

- DECIDE d'allouer une subvention à l'Agence Pour la Création d'Entreprises (APCE) pour sa collaboration sur la thématique de la création/reprise d'entreprises ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette décision.

2013.03.57 - DATE - AIDE AUX INVESTISSEMENTS D'ENVERGURE DES PME

La Commission Permanente, au titre de l'aide du Conseil général aux investissements d'envergure des Petites et Moyennes Entreprises :

- DECIDE d'attribuer à la SNC PIZARRO SILVENTE, pour la reprise d'un commerce de presse tabac loto et PMU à CHARLEVILLE MEZIERES, une avance sans intérêt, remboursable en 7 annuités après un différé d'un an à compter du premier versement des fonds, pour la réalisation d'investissements, accompagnés de la création de 3 emplois (emploi du dirigeant exclu) ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte relatif à cette décision.

2013.03.58 - DATE - AIPME ET AIDE A LA PARTICIPATION DES PME A DES MANIFESTATIONS COMMERCIALES EXTERIEURES A LA REGION

La Commission Permanente, au titre de l'aide du Conseil général aux investissements des Petites et Moyennes Entreprises et aux PME participant à des manifestations commerciales à l'extérieur de la région Champagne-Ardenne :

- DECIDE, au titre de l'aide aux investissements des PME, l'attribution d'avances sans intérêt, remboursables en 7 annuités après un différé d'un an à compter du premier versement des fonds, au bénéfice des entreprises répertoriées en annexes 1 et 2 à la délibération ;
- DECIDE, au titre de l'aide aux PME participant à des manifestations commerciales à l'extérieur de la région Champagne-Ardenne, l'attribution de subventions aux entreprises répertoriées en annexe 3 à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ces décisions.

2013.03.59 - DATE - AIDE AU DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE TOURISTIQUE**Première répartition**

La Commission Permanente, au titre de l'action volontaire du Conseil général visant à développer l'offre touristique sur le territoire ardennais :

- DECIDE d'accorder des subventions, selon la répartition jointe en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette décision.

2013.03.60 - DATE - UDOTSI DES ARDENNES**Approbation d'une convention pour le développement de la marque ARDENNE**

La Commission Permanente :

- DECIDE d'attribuer une subvention à l'Union Départementale des Offices de Tourisme et des Syndicats d'Initiative (UDOTSI) des Ardennes au titre du programme d'actions de l'année 2013, représentant 11,6 % du budget prévisionnel total ;
- APPROUVE la convention relative aux missions et moyens confiés à l'UDOTSI des Ardennes pour le développement de la marque ARDENNE, telle qu'elle figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ce document, ainsi que tout acte à intervenir.

2013.03.61 - DATE - PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE**Deuxième répartition**

La Commission Permanente, au titre du Programme de Rénovation Urbaine :

- DECIDE d'accorder une subvention à la Ville de SEDAN, pour l'opération détaillée en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer l'arrêté de subvention et tout acte à intervenir relatif à cette décision.

2013.03.62 - DATE - PLAN DE MODERNISATION DES BATIMENTS D'ELEVAGE**Première répartition**

La Commission Permanente, au titre du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage :

- DECIDE d'allouer des subventions, selon la répartition jointe en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir dans le cadre des opérations subventionnées.

2013.03.63 - DATE - AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT - Subventions de fonctionnement

La Commission Permanente, au titre du soutien du Conseil général en matière d'agriculture et d'environnement :

- DECIDE d'attribuer des aides, selon la répartition figurant en annexe à la délibération ;
- APPROUVE l'avenant n° 2 à la convention de partenariat à intervenir avec la Chambre d'Agriculture des Ardennes, telle qu'elle figure en annexe à la délibération ;
- APPROUVE les termes des conventions, telles qu'elles figurent en annexe à la délibération, à intervenir avec :
 - la Fédération Départementale des Services de Remplacement des Agriculteurs des Ardennes,
 - Ardennes Génétique Elevage,
 - l'Agence Locale de l'Energie et du Climat des Ardennes,
 - le Groupement de Défense Sanitaire du Bétail des Ardennes.
- AUTORISE le Président à signer ces documents.

2013.03.64 - DATE - REHABILITATION DES DECHARGES COMMUNALES**Première répartition 2013**

La Commission Permanente, dans le cadre de l'aide du Conseil général en faveur de la réhabilitation des décharges communales :

- DECIDE d'accorder à la Commune de GRIVY-LOISY une subvention, représentant 28 % de la dépense subventionnable, pour le financement des études relatives à la réhabilitation de la décharge communale au lieu-dit "La Perrière" ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir.

2013.03.65 - DDS - DEMANDE DE CONTRAT JEUNE MAJEUR DE PLUS DE 21 ANS (HM)

La Commission Permanente, au titre du soutien du Conseil général en faveur des jeunes majeurs de plus de 21 ans inscrits dans un cursus scolaire ou une démarche d'insertion professionnelle :

- DECIDE d'accorder à Monsieur HM, né le 12 janvier 1992, préparant actuellement un baccalauréat Plombier Chauffagiste au Lycée Armand Malaise à CHARLEVILLE-MEZIERES, une aide pour la période du 1^{er} février au 31 juillet 2013 ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir.

2013.03.66 - DDS - CENTRE SOCIAL ET CULTUREL ANDRE DHOTEL - Aide exceptionnelle

La Commission Permanente :

- DECIDE, considérant la situation financière très difficile du Centre Social et Culturel André DHOTEL de La Houillère à CHARLEVILLE-MEZIERES et compte tenu des efforts produits pour assainir la situation budgétaire, de lui accorder une subvention exceptionnelle, sous réserve du versement par les autres partenaires des subventions promises ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte relatif à cette décision.

2013.03.67 - DRI - ASSOCIATION DE PREVENTION ROUTIERE

La Commission Permanente

DECIDE d'allouer au Comité Départemental des Ardennes de Prévention Routière une subvention de fonctionnement pour 2013.

DIRECTION DES ROUTES ET INFRASTRUCTURES**2013.03.68 - VIABILITE HIVERNALE****Convention pour le salage et le déneigement avec la Commune de MONTGON (RD n° 25)**

La Commission Permanente :

- APPROUVE le contenu de la convention à intervenir avec la Commune de MONTGON relative à la mise en œuvre des opérations de salage et de déneigement sur les territoires des communes de MONTGON et LE CHESNE, telle qu'elle figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ce document.

DIRECTION DU PATRIMOINE**2013.03.69 - CONVENTIONS DE GESTION ET D'ENTRETIEN DES AMENAGEMENTS SUR LES COMMUNES DE HAYBES, CHEMERY SUR BAR ET VIREUX MOLHAIN**

La Commission Permanente :

- PREND ACTE que les communes de HAYBES, CHEMERY SUR BAR et VIREUX MOLHAIN ont accepté, par décisions de leur Conseil Municipal, la gestion et l'entretien des aménagements réalisés le long des RD 7, 224A et 8051 en traverse d'agglomération, à l'issue des travaux ;
- AUTORISE le Président à signer les conventions relatives à la gestion et à l'entretien des aménagements réalisés aux abords des RD 7, 224A et 8051, telles qu'elles figurent en annexe à la délibération.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**2013.03.71 - PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE**

La Commission Permanente :

- PREND ACTE que le Conseil général des Ardennes doit mettre en place un dispositif de titularisation d'agents contractuels remplissant les conditions définies, que les 20 personnes éligibles pourront se présenter au dispositif de titularisation et que le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire, adopté par le Comité Technique Paritaire, reprend l'ensemble des emplois visés, en listant les grades et le mode de recrutement choisi ;

Les sessions de sélection professionnelle, présidées par une personne désignée par le Centre de Gestion des Ardennes, se dérouleront du 3^{ème} trimestre 2013 au 1^{er} trimestre 2014 et prendront la forme d'un entretien de 20 minutes (30 minutes pour la catégorie A) visant à apprécier l'aptitude du candidat à exercer les missions du cadre d'emplois auquel la sélection donne accès.

- APPROUVE le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire, tel qu'il figure en annexe à la délibération.

2013.03.72 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT EN FORMATION ENTRE LE CONSEIL GENERAL DES ARDENNES ET LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ARDENNES

La Commission Permanente :

- APPROUVE la convention de partenariat dans le domaine des activités de formation à intervenir avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes (SDIS), telle qu'elle figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ce document, ainsi que tout acte relatif à cette décision.